

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 17/09/2013**

L'an deux mille treize,
Le dix-sept septembre deux mille treize à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du six septembre 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers présents ou représentés	15
Nombre de conseillers excusés :	05
Nombre de conseillers absents :	

Étaient présents : Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. SERGENT Jean-Marie, M. GIRARD Pascal , M. PETRICIG Jean-Michel, M. LALLOUETTE Joël, Mme FONTANIVE Marzéna, Mme LECLERE Claudine, M. ANGO Jacques –Vianney, M. CABART Jean-Claude, Mme WINISDOERFFER Inès.

Absents :

Absents excusés : Mme BLOT Laura, M. EL KHIDER Mustapha,

Pouvoirs : Mme SAINT-PIERRE Valérie à Mme GUERIN Denise ; M. FRERSON Alain à M. SERGENT Jean-Marie ; M. JEANNOT Christophe à M. ANGO Jacques-Vianney.

Secrétaire : M. RINALDI Serge

Affiché le :19/09/2013

OBJET : CIMETIERE – reprise de concessions arrivées à leur terme et non renouvelées
N° 13/61

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu lecture du rapport de Mme le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions situées au cimetière communal arrivées à leur terme et non renouvelées :

- délivrée le 26 avril 1978, sous le n° du plan 210 à M. Louis HUMBERT, concession trentenaire arrivée à son terme le 25 avril 2008 et non renouvelées. M. HUMBERT Louis, domicilié 13, route de Sermaize à 51340 PARGNY SUR SAULX a déclaré ne pas renouveler et abandonner cette concession au profit de la commune de Pargny sur Saulx par attestation du 4 novembre 2008. Cette concession est libre de toute inhumation.
- délivrée le 20 avril 1978, sous le n° du plan 505 à M. BARTHELEMY Daniel, concession trentenaire arrivée à son terme le 20 Avril 2008 et non renouvelées. M. BARTHELEMY Daniel,

domicilié « la Franche Raie » à 51340 ETREPY a déclaré ne pas renouveler et abandonner cette concession au profit de la commune de Pargny sur Saulx par attestation du 27 novembre 2008. Cette concession est libre de toute inhumation.

AUTORISE le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions, sus-indiquées, arrivées à leur terme et non renouvelées.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Denise GUERIN